

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021 49 **Projet de protocole d'accord pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Saudraye (Le Loc'h)**

Rapporteur : J. Daniel

Chargée de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), Lorient Agglomération a désormais intégré la totalité du cours d'eau de la SAUDRAYE dans le CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques) qui s'y rapporte.

Dans ce cadre, les services de l'Agglomération vont assurer la préparation de la restauration de la continuité écologique de ce cours d'eau, qui traverse la Réserve Naturelle Régionale des Étangs du Loc'h, en permettant la future réouverture de son exutoire vers la mer.

Ce dossier, bien connu de tous, sera donc porté et coordonné par l'Agglomération, en partenariat avec les divers instances concernées (la Région Bretagne, le Département du Morbihan, le Conservatoire du Littoral, la Ville de Guidel, etc.) dans le cadre d'une démarche collective construite autour d'un protocole en cours d'élaboration.

Le projet de ce texte est actuellement présenté aux différentes commissions et groupe de travail concernés, avant d'être soumis, dans sa forme définitive, au vote des assemblées et instances officielles engagées dans cette action à savoir :

- Lorient Agglomération,
- Les services de l'État,
- La Région Bretagne,
- Le Département du Morbihan,
- La commune de Guidel,
- Le Conservatoire du littoral,
- La Fédération départementale des Chasseurs du Morbihan,

Le Conseil Municipal est invité à valider ce projet de protocole d'accord pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Saudraye et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 02 mars 2021 ;

VU le projet de protocole d'accord pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Saudraye ;

VALIDE le projet de protocole d'accord pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Saudraye ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole.

Adopté par 28 voix pour – 5 contre (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 mars 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

